



Décision du Président n°2025-008

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juillet 2020 autorisant le Président à prendre toute décision concernant la passation et la signature des avenants à la police d'abonnement des abonnés des Chaufferies Bois en cas de changements concernant les renseignements généraux concernant l'abonné (Nom, adresse, début mise en service) et les caractéristiques techniques du point de livraison (puissance installée, souscrite...)

Le Président a pris la décision suivante :

- Madame VAUTHIER Patricia, syndic de la Copropriété FAVARE, dont le bâtiment situé au 13 avenue de Lattre de Tassigny est raccordé au réseau de chaleur du Russey, est remplacé par Monsieur CARPENTIER Michel.
- L'adresse de facturation est donc modifiée et les factures seront désormais envoyées chez M. CARPENTIER Michel au 13, avenue de Lattre de Tassigny – 25210 LE RUSSEY.
- Le président accepte de signer cet avenant prenant effet au 01/04/2025.

A Le Russey, le 28/03/2025

Le Président,

Gilles ROBERT

Communauté de Communes du Plateau du Russey

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025

Date de reception de l'AR: 31/03/2025

025-242504355-DE_2025_008-AR

A G E D I

re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

26- courriel : contact@cc-russey.fr